

Fiche pratique MAIF

Toutes activités (sauf rando) organisées par Saint-Apo Détente pour tous les adhérents

Conduite à tenir en cas d'accident.

ÉTAPE 1

En cas d'accident, en France comme à l'étranger, la première chose à faire est :

- de prodiguer les premiers soins à la victime ;
- d'appeler les secours locaux =

En France :

Samu15

Gendarmerie17

Pompiers18

- si vous partez à l'étranger, renseignez-vous avant votre départ sur les coordonnées des services de secours du pays où vous vous rendez.

Numéro d'urgence dans l'Union Européenne112

ÉTAPE 2

En cas de besoin, déclencher l'intervention de MAIF ASSISTANCE.

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE SURVENANCE D'UN ACCIDENT LORS D'UN DÉPLACEMENT =

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne refusez pas systématiquement tout soin sur place quelle que soit la qualité supposée de ces soins.
- Ne préjugez jamais de la gravité d'un accident ou d'une maladie.

Une intervention immédiate pour un cas bénin vaut mieux qu'une intervention a posteriori, suite à une complication. Même si vous pensez que votre cas ne nécessitera pas un transport médicalisé, MAIF ASSISTANCE peut intervenir pour un conseil ou une prise en charge de vos frais médicaux sur place.

- N'organisez pas vous-même une intervention de quelque nature que ce soit sans avoir averti MAIF ASSISTANCE. Toute organisation d'un rapatriement qui n'aura pas reçu l'accord de MAIF ASSISTANCE ne sera pas prise en charge financièrement.

Ce qu'il faut faire :

- Faites appel aux services locaux pour les premiers soins. MAIF ASSISTANCE ne se substitue pas aux autorités sanitaires pour les interventions de première urgence.
- Donnez le numéro de téléphone fixe ou mobile (voire fax) auquel on peut vous joindre pour permettre **au médecin de MAIF ASSISTANCE d'entrer en relation avec le médecin qui a prodigué les premiers soins.**

En effet, il est nécessaire d'obtenir l'avis d'un médecin qui saura évaluer la nécessité et les conditions d'un rapatriement. MAIF ASSISTANCE se rapprochera de ce médecin.

Pour contacter MAIF ASSISTANCE =

Depuis la France = 0 800 875 875

Depuis l'étranger = +33 5 49 77 47 78

Préciser votre numéro de sociétaire = 17 349 77T

ÉTAPE 3

Demandez à votre animateur de vous aider à remplir une déclaration d'accident corporel dans les 5 jours ouvrés ; elle sera à remettre à Jacqueline CLERGET au 07 86 52 39 86.

A part un certificat médical initial, ne joignez à la déclaration aucun document nécessaire au règlement ultérieur du dossier (devis, note de frais, feuille de soins, facture, etc.). Attendez, pour ce faire, d'avoir reçu un accusé de réception de l'assureur qui indiquera le numéro de votre dossier (que vous ferez figurer sur tout courrier ultérieur) et son déroulement.